



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 MARS 2023

### PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M Paul MURANO), M. Guy MORELLE (présent de 18h30 à 19h50 puis de 19h55 à 21h15), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Guy MORELLE (absent de 19h50 à 19h55), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), Mme Marie-Françoise DUPAS (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Paul MURANO (pouvoir à Mme Zineb HEMAIRIA), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux Transports et à la Transition énergétique.

Assistait à la séance : M. Jean-Marc LOVAT, Mme Sylvie PERNET, Mme Marie-Jo DURIEUX, M. Nicolas BAUDOIN, Mme Aurélie BONET, Mme Sophie BRENOT, Mme Marion CHAMBON, M. Yves COLIN, M. Joël KOEHLER M. Régis MACHUREAU Mme Marion RASPAUD, Mme Aurélie RIDET, Mme Émilie SIMONÉ, Mme Annick VIROT, Presse.

## DÉCISIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### Désignation du secrétariat de séance

Rapporteur : P. ESPINOSA

Conformément à l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2121-15 du même code prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétariat de séance, dont le rôle consiste principalement dans la rédaction des procès-verbaux.

Si aucune candidature n'émerge de l'assemblée, Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique pour assurer le secrétariat de ladite séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** Monsieur Vincent DANCOURT, Vice-président délégué à l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique, comme secrétaire de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2023.

#### Appel

Monsieur le secrétaire de séance procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Il précise qu'au moment de l'appel, 26 membres sont présents pour 34 votants. Le quorum est atteint et la majorité est donc à 17 voix.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 23 février 2023

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la dernière séance plénière qui s'est tenue le 23 février 2023 et demande aux membres du Conseil Communautaire si des observations ou des remarques sont à formuler sur sa rédaction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance plénière en date du 23 février 2023.

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'accès à la partie consacrée au développement rural du programme Fonds Européen de Développement Régional – Fonds Social Européen + (FEDER-FSE+) 2021-2027

Rapporteur : P. ESPINOSA

**Vu**, l'Appel à Manifestation d'Intérêt, lancé par la Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion du Programme Fonds Européen de Développement Régional – Fonds Social Européen + (FEDER-FSE+) pour la période 2021-2027,

Il est rappelé qu'en vertu d'une charte cosignée le 24 mars 2022, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille ont décidé de promouvoir et de favoriser leurs coopérations.

C'est dans ce cadre que, concomitamment à la rédaction du contrat régional Territoire en Action en lien avec Dijon Métropole, est apparue l'opportunité d'une candidature conjointe à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pour l'accès à la partie consacrée au développement rural, du programme FEDER-FSE+ 2021-2027.

Cette candidature permettra aux deux territoires, encore vierges de toute politique contractuelle régionale et européenne, et à ces différentes parties prenantes (publiques comme privées), d'accéder, sous réserve d'acceptation du projet en question, à l'enveloppe de 32 900 000,00 € (Trente-deux millions neuf cent mille euros) prévue pour la Région Bourgogne-Franche-Comté, pour toute la durée du programme, au titre de l'aide communément appelée FEDER Rural.

Il est à noter que cette candidature ne vaut pas acceptation. La sélection sera effectuée par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens et structurels d'investissement 2021-2027.

**Considérant** que les deux établissements devront délibérer dans les mêmes termes,

**Considérant** les éléments joints en annexe à la présente délibération nécessaires à la constitution du dossier de candidature,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dépôt de candidature conjointe avec la Communauté de Communes Norge et Tille à l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'accès à la partie consacrée au développement rural du programme Fonds Européen de Développement Régional – Fonds Social Européen + (FEDER-FSE+) 2021-2027,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document permettant le dépôt de cette candidature,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# FINANCES - PERSONNELS - MOYENS INFORMATIQUES - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

## **FINANCES**

### Compte de gestion 2022 – Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Investissement	2.763.702,53 €
- Fonctionnement	5.819.022,33 €
- Résultat global de clôture exercice 2022	8.582.724,86 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte de gestion 2022 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Funérarium » de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion (joint en annexe) du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Investissement	- 6.560,31 €
- Fonctionnement	17.683,38 €
- Résultat global de clôture exercice 2022	11.123,07 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Compte de gestion 2022 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de

développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Investissement	17.013,29 €
- Fonctionnement	69.520,08 €
- Résultat global de clôture exercice 2022	86.533,37 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte de gestion 2022 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2022, dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales, est qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Investissement	- 172.572,75 €
- Fonctionnement	9.078,75 €
- Résultat global de clôture exercice 2022	- 163.494,00 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Compte de gestion 2022 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article D 2343.5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un Compte de Gestion par Budget voté (Budget Principal et Budgets Annexes). Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de l'exercice 2022 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans les écritures,

Monsieur le Président présente le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- Investissement	- 158.599,33 €
- Fonctionnement	3.728,25 €
- Résultat global de clôture exercice 2022	- 154.871,08 €

**Considérant** qu'il n'y a aucune remarque à formuler,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celle relative à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du Budget 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise dressé pour l'exercice 2022 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### Compte administratif 2022 – Budget Principal

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération n°17/03/2022/18 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif (joint en annexe) du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	12 113 000,42	G	13 119 523,88
	Section d'investissement	B	1 623 901,01	H	1 202 161,76
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	4 812 498,87
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	3 185 441,78
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	13 736 901,43	= G+H+I+J	22 319 626,29
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	267 927,19	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	267 927,19	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 113 000,42	= G+I+K	17 932 022,75
	Section d'investissement	= B+D+F	1 891 828,20	= H+J+L	4 387 603,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	14 004 828,62	= G+H+I+J+K+L	22 319 626,29

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

#### Sortie de Monsieur le Président de la séance.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget Principal, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à 8.582.724,86 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Compte administratif 2022 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu, la délibération n°17/03/2022/20 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Funérarium »,

Vu, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal « Funérarium »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Funérarium » pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière,

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

Clé CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget Funérarium - CA - 2022

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	18 337,31	G	24 204,68	G-A 5 867,37
	Section d'investissement	B	11 213,31	H	8 129,17	H-B -3 084,14

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	11 816,01 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	3 476,17 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P=	33 026,79	Q=	44 149,86	=Q-P 11 123,07
		A+B+C+D		G+H+I+J		

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	18 337,31	= G+I+K	36 020,69	17 683,38
	Section d'investissement	= B+D+F	14 689,48	= H+J+L	8 129,17	-6 560,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	33 026,79	= G+H+I+J+K+L	44 149,86	11 123,07

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

**Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget principal « Funérarium » les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget principal « Funérarium » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à 11.123,07 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Compte administratif 2022 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération n°17/03/2022/21 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Madame la Trésorière.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	155 226,97	G	207 215,35
	Section d'investissement	B	3 948,00	H	7 091,43
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	17 531,70 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	13 869,86 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	159 174,97	= G+H+I+J	245 708,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	155 226,97	= G+I+K	224 747,05
	Section d'investissement	= B+D+F	3 948,00	= H+J+L	20 961,29
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	159 174,97	= G+H+I+J+K+L	245 708,34

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

#### Sortie de Monsieur le Président de la séance.

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à 86.533,37 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Compte administratif 2022 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L.1612-13, L.2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

Vu, la délibération n°17/03/2022/22 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Vu, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

**Cté CMES PLAINE DIJONNAISE - Budget ZAE des Cent Journaux - CA - 2022**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	315 086,81	G	315 086,81
	Section d'investissement	B	314 104,38	H	280 351,13
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	9 078,75 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	138 819,50 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>768 010,69</b>	= G+H+I+J	<b>604 516,69</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	315 086,81	= G+I+K	324 165,56
	Section d'investissement	= B+D+F	452 923,88	= H+J+L	280 351,13
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>768 010,69</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>604 516,69</b>

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

#### **Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Les Cent Journaux », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Les Cent Journaux » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à - 163.494,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **Compte administratif 2022 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en particulier ses articles L. 1612-12, L. 1612-13, L. 2121-31 et D. 2342-1, applicables aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi des articles L. 1612-20 I, L. 5211-36 et R. 5211-13,

**Vu**, la délibération n°17/03/2022/23 du Conseil Communautaire du 17 mars 2022 relative à l'adoption du Budget primitif du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

**Vu**, le Compte de Gestion de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »,

Le Compte Administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du Budget, il compare à cette fin :

- D'une part les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du Budget,
- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le Compte Administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » pour l'exercice 2022. Celui-ci fait apparaître des résultats parfaitement identiques à ceux du Compte de Gestion dressé par Monsieur l'administrateur général des finances publiques locales.

En section de fonctionnement et d'investissement, le Compte Administratif présente les résultats suivants en dépenses et en recettes :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	380 773,33	G	380 773,33
	Section d'investissement	B	380 773,33	H	220 161,33
		+		+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	3 728,25
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	2 012,67
		(si déficit)		(si excédent)	
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	761 546,66	= G+H+I+J	606 675,58
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	380 773,33	= G+I+K	384 501,58
	Section d'investissement	= B+D+F	380 773,33	= H+J+L	222 174,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	761 546,66	= G+H+I+J+K+L	606 675,58

Après avoir désigné Monsieur Vincent CROUZIER, Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens informatiques et à la Modernisation de l'Administration pour présider en lieu et place de Monsieur le Président,

**Sortie de Monsieur le Président de la séance.**

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **CONSTATE**, au titre de l'exercice 2022 du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- **ARRÊTE** le résultat global de clôture du Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales » de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2022 à - 154.871,08 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Retour de Monsieur le Président à la séance.****Affectation des résultats 2022 – Budget Principal**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du Budget Principal,

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
12 113 000.42	13 119 523.88	1 623 901.01	1 202 161.76
	excédent N-1		excédent N-1
	<b>4 812 498.87</b>		<b>3 185 441.78</b>
12 113 000.42	17 932 022.75	1 623 901.01	4 387 603.54
<b>Report E002</b>	<b>5 819 022.33</b>	<b>Report E001</b>	<b>2 763 702.53</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 5.819.022,33 € (Cinq millions huit cent dix-neuf mille vingt-deux euros et trente-trois centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 2.763.702,53 € (Deux millions sept cent soixante-trois mille sept cent deux euros et cinquante-trois centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### Affectation des résultats 2022 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du Budget Principal « Funérarium »,

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Funérarium » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
18 337.31	24 204.68	11 213.31	8 129.17
	excédent N-1	déficit N-1	
	<b>11 816.01</b>	<b>3 476.17</b>	-
18 337.31	36 020.69	14 689.48	8 129.17
	<b>17 683.38</b>	-	<b>6 560.31</b>
		<b>6 560.31</b>	<b>Report D001</b>
		<b>11 123.07</b>	<b>Report E002</b>
		<b>6 560.31</b>	<b>Report 1068</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'affectation du déficit d'investissement de 6.560,31 € (Six mille cinq cent soixante euros et trente et un centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- **APPROUVE**, pour le financement de la section d'investissement, l'affectation de 6.560,31 € (Six mille cinq cent soixante euros et trente et un centimes) à l'article 1068 en recettes d'investissement,
- **DÉCIDE** du report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 11.123,07 € (Onze mille cent vingt-trois euros et sept centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**Affectation des résultats 2022 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »**

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu**, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2022 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
155 226.97	207 215.35	3 948.00	7 091.43
	excédent N-1		excédent N-1
	<b>17 531.70</b>		<b>13 869.86</b>
155 226.97	224 747.05	3 948.00	20 961.29
<b>Report E002</b>	<b>69 520.08</b>	<b>Report E001</b>	<b>17 013.29</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 69.520,08 € (Soixante-neuf mille cinq cent vingt euros et huit centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2023,

- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 17.013,29 € (Dix-sept mille treize euros et vingt-neuf centimes) à l'article 001 en dépenses d'investissement du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols » pour l'exercice 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Révision de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement pour le programme de la « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Journaux »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle qu'un des principes des Finances Publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la Collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde. La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier, mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement sont encadrés par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et du Code des Juridictions Financières.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations de Programme.

Le budget de l'année N ne tient compte que des Crédits de Paiement de l'année.

Chaque Autorisation de Programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face [Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), subventions, autofinancement, emprunt]. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les Autorisations de Programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Elles sont votées par le Conseil Communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du Budget de l'exercice ou bien de Décision Modificative :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature de marché par exemple),
- Les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP,
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif).

En début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une Autorisation de Programme peuvent être liquidées et mandatées par Monsieur le Président jusqu'au vote du Budget (dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation de Programme).

Monsieur le Président rappelle que des délibérations ont été prises en date des 17 mars 2016 (n°17/03/2016/03), 09 mars 2017 (n°09/03/2017/11), 12 avril 2018 (n°12/04/2018/08), 14 mars 2019 (n°14/03/2019/04), 11 décembre 2019 (n°14/11/2019/04), 18 mars 2021 (n°18/03/2021/21) et 17 mars 2022 (17/03/2022/16) concernant la création d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) pour la « ZAE Les Cents Journaux ».

Il convient de la reprendre en modifiant les montants, suite au décalage de l'engagement de l'opération au regard des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, de l'article L263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du Budget, du décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, suivant l'instruction comptable M14.

Considérant le coût estimé de l'opération de la « ZAE Les Cent Journaux » à hauteur de 6.700.000,00 € (Six millions sept cent mille euros), que cette opération devrait être réalisée sur quatre exercices budgétaires de 2023 à 2026 et que la gestion financière de cette opération en procédure AP/CP offre une meilleure lisibilité en ne faisant pas supporter sur un seul exercice l'intégralité de la dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice,

Monsieur le Président propose de réviser pour l'année 2023 l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) pour le programme de la « ZAE Les Cent Journaux », selon le calendrier suivant :

Désignation	ZAE Les Cent Journaux
<b>Autorisation de Programme (AP)</b>	<b>6.700.000,00 €</b>
Crédit de Paiement 2023 (CP 2023)	2.100.000,00 €
Crédit de Paiement 2024 (CP 2024)	2.400.000,00 €
Crédit de Paiement 2025 (CP 2025)	1.200.000,00 €
Crédit de Paiement 2026 (CP 2026)	1.000.000.00 €

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la révision de l'Autorisation de Programme (AP) et les Crédits de Paiement (CP) de la « ZAE Les Cent Journaux »,
- **APPROUVE** la validation des Crédits de Paiement pour l'exercice budgétaire 2023 sur le Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,
- **APPROUVE** l'autorisation de l'inscription des dépenses au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement indiqués ci-dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

### Vote des taux de fiscalité 2023

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire les taux de fiscalité pratiqués depuis 2016 et rappelle qu'il s'agit de la sixième année où l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est soumis au régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

En application du a du 1° du III de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la première année d'application du régime de Fiscalité Professionnelle Unique, le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté par le conseil de l'EPCI ne peut excéder le taux moyen de la CFE des communes membres constaté l'année précédente, pondéré par l'importance relative des bases de ces communes.

En régime de croisière, les dispositions du b du 1 du I de l'article 1636 B sexies du CGI s'appliquent aux EPCI à FPU uniquement en cas d'augmentation des taux de référence. La variation à la hausse du taux de CFE se trouve ainsi liée à la variation d'un des taux de référence suivants.

Au vu des résultats constatés sur l'exercice budgétaire 2022 et compte-tenu des propositions des différents Budgets primitifs, Monsieur le Président propose le maintien du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB), du Taux Moyen Pondéré pour la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Monsieur le Président indique également que le taux de la taxe d'habitation (TH) doit être voté. Le taux de référence étant le taux de TH de l'exercice 2019.

Ainsi, Monsieur le Président propose les taux suivants :

Taxes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
TH	6,99%	7,26%	7,35%	7,35%				<b>7,35%</b>
TFB	7,41%	7,69%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	7,78%	<b>7,78%</b>
TFNB	16,42%	17,04%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	17,24%	<b>17,24%</b>
CFE	7,54%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	23,12%	<b>23,12%</b>
FPZ	18,99%							
TEOM	8,13%	8,13%	8,13%	7,88%	7,88%	7,88%	7,88%	<b>7,88%</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les taux ci-dessus proposés, soit :

➤ Taxe Habitation :	7,35%
➤ Taxe Foncier Bâti :	7,78%
➤ Taxe Foncier Non Bâti :	17,24%
➤ Cotisation Foncière des Entreprises :	23,12%
➤ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	7,88%

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

## **Budget Primitif 2023 – Budget Principal « Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération n°23/02/2023/03 en date du 23 février 2023.

La note de présentation des budgets 2023 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2023 du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes :

### Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses :	13.706.610,00 €
- En recettes :	18.210.322,33 €

### Soit en section d'investissement :

- En dépenses :	4.437.659,52 €
- En recettes :	4.452.102,53 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère généra]	2 801 480,00	0,00	2 912 360,00	0,00	2 912 360,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 385 650,00	0,00	5 737 000,00	0,00	5 737 000,00
014	Atténuations de produits	2 096 450,00	0,00	2 098 650,00	0,00	2 098 650,00
65	Autres charges de gestion courante	2 004 370,00	0,00	2 243 750,00	0,00	2 243 750,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 287 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 991 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 991 760,00</b>
66	Charges financières	150 000,00	0,00	130 750,00	0,00	130 750,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 464 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 131 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 131 010,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	514 300,00		575 600,00	0,00	575 600,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>514 300,00</b>		<b>575 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>575 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>12 979 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 706 610,00</b>	<b>0,00</b>	<b>13 706 610,00</b>

+  
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)      0,00

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES      13 706 610,00**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 723 700,00	0,00	1 712 750,00	0,00	1 712 750,00
73	Impôts et taxes	8 220 000,00	0,00	8 876 100,00	0,00	8 876 100,00
74	Dotations et participations	1 891 150,00	0,00	1 736 400,00	0,00	1 736 400,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>11 894 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 385 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 385 250,00</b>
76	Produits financiers	2 400,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	3 350,00	0,00	3 350,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>11 897 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 390 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 390 600,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	700,00		700,00	0,00	700,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>700,00</b>		<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>11 897 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 391 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 391 300,00</b>

+  
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)      5 819 022,33

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES      18 210 322,33**

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	78 502,00	0,00	288 500,00	0,00	288 500,00
204	Subventions d'équipement versées	22 000,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 346 628,27	166 522,14	1 857 930,00	0,00	2 024 452,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 839 889,13	101 405,05	0,00	0,00	101 405,05
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 287 019,40</b>	<b>267 927,19</b>	<b>2 198 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 466 357,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 052 000,00	0,00	996 000,00	0,00	996 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	232 987,33	0,00	874 602,33	0,00	874 602,33
020	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00	0,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 384 987,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 970 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 970 602,33</b>
45...	<b>Total des opé, pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 672 006,73</b>	<b>267 927,19</b>	<b>4 169 032,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 436 959,52</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	700,00		700,00	0,00	700,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>700,00</b>		<b>700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>700,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 672 706,73</b>	<b>267 927,19</b>	<b>4 169 732,33</b>	<b>0,00</b>	<b>4 437 659,52</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 437 659,52</b>
---	---------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	987 626,08	0,00	437 600,00	0,00	437 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 938 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 925 626,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 087 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 087 600,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	35 500,00	0,00	12 700,00	0,00	12 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 900,00	0,00	11 500,00	0,00	11 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>48 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 200,00</b>
45...	<b>Total des opé, pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 974 026,08</b>	<b>0,00</b>	<b>1 112 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 112 800,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	514 300,00		575 600,00	0,00	575 600,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>	514 300,00		575 600,00	0,00	575 600,00
	<b>TOTAL</b>	4 488 326,08	0,00	1 688 400,00	0,00	1 688 400,00
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						<b>2 763 702,53</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>4 452 102,53</b>

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN souhaite expliquer son vote à venir. Bien que soutenant le projet de l'Épicerie Sociale et Solidaire, il est cependant dérangé par les explications données lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, à savoir que l'on ne sait pas quel montant inscrire. On met 1 000 000 € (un million d'euros), comme on aurait pu en mettre 2 ou 100 000 € (cent mille euros) et de dire dans le compte-rendu que cette somme est virtuelle. Mettre des sommes virtuelles le dérange. Sans cela, il aurait soutenu le projet, sans soucis. Il déclare donc s'abstenir sur le Budget et non pas sur le projet.

Monsieur le Président répond qu'au cœur de ce projet d'Épicerie Sociale et Solidaire, le souhait est d'en faire un vrai pôle d'insertion et de le développer autour un esprit d'insertion, voire attirer d'autres partenaires qui pourraient se greffer au projet, pour éventuellement profiter d'un accueil de ces éventuels bénéficiaires afin de pouvoir développer de l'insertion et les accompagner dans la réinsertion et dans le monde du travail. Cette somme peut paraître importante, mais aujourd'hui, plusieurs options sont émises sur la possibilité d'installer ce projet central qu'est l'Épicerie Sociale et Solidaire. Rien n'étant défini à ce jour, il est nécessaire d'inscrire une ligne budgétaire pour accompagner cette installation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 33 voix **POUR**,
- 01 **ABSTENTION** (M. Jean-Emmanuel ROLLIN),
- **ADOpte** le Budget Primitif du Budget Principal « Communauté de Communes de la plaine Dijonnaise » pour l'exercice 2023, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Budget Primitif 2023 – Budget Principal « Funérarium »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération n°23/02/2023/03 en date du 23 février 2023.

La note de présentation des budgets 2023 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2023 - Budget Principal « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 28.950,00 €
- En recettes : 31.953,07 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 16.970,31 €
- En recettes : 16.990,31 €

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	8 300,00	0,00	14 700,00	0,00	14 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>10 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 200,00</b>
66	Charges financières	3 905,00	0,00	3 320,00	0,00	3 320,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>14 745,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 520,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 520,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 425,00		5 500,00	0,00	5 500,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	4 800,00		4 930,00	0,00	4 930,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>11 225,00</b>		<b>10 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 430,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>25 970,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 950,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

=

28 950,00

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	20 830,00	0,00	20 830,00	0,00	20 830,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>23 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>23 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>23 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 830,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

=

31 953,07

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 295,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 295,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 930,00	0,00	10 410,00	0,00	10 410,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 930,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>11 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 225,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 410,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>6 560,31</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 970,31</b>
---	------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	3 476,17	0,00	6 560,31	0,00	6 560,31
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>3 476,17</b>	<b>0,00</b>	<b>6 560,31</b>	<b>0,00</b>	<b>6 560,31</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 476,17</b>	<b>0,00</b>	<b>6 560,31</b>	<b>0,00</b>	<b>6 560,31</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	6 425,00		5 500,00	0,00	5 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	4 800,00		4 930,00	0,00	4 930,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>11 225,00</b>		<b>10 430,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 430,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 701,17</b>	<b>0,00</b>	<b>16 990,31</b>	<b>0,00</b>	<b>16 990,31</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>16 990,31</b>
---	------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 - Budget Principal « Funérarium », pour l'exercice 2023, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Budget Primitif 2023 – Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération n°23/02/2023/03 en date du 23 février 2023.

La note de présentation des budgets 2023 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2023 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », les inscriptions budgétaires suivantes :

#### Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 240.700,00 €
- En recettes : 296.270,08 €

#### Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 00 €
- En recettes : 18.963,29 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	25 250,00	0,00	24 350,00	0,00	24 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	169 150,00	0,00	188 200,00	0,00	188 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00	0,00	14 200,00	0,00	14 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>219 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>231 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 750,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 500,00	0,00	1 950,00	0,00	1 950,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>236 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 700,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>240 700,00</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	203 400,00	0,00	226 750,00	0,00	226 750,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>219 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>219 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>219 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>226 750,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>69 520,08</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>296 270,08</b>
--	-------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 316,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>4 316,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé, pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 316,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 316,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 500,00		1 950,00	0,00	1 950,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 500,00</b>		<b>1 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 950,00</b>

+		<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>17 013,29</b>
=		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 963,29</b>

Vu, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Monsieur Vincent CROUZIER interroge Madame la Trésorière sur la possibilité de ramener la partie des recettes d'investissement dans le Fonctionnement, vu qu'il n'est plus possible de faire d'investissements.

Madame Sylvie PERNET se renseigne afin d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget Primitif 2023 du Budget Principal « Service Commun d'Instruction des Droits des Sols », pour l'exercice 2023, comme ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Budget Primitif 2023 – Budget Annexe « Zone d'Activités Économiques (ZAE) Les Cent Jours »

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit

l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération n°23/02/2023/03 en date du 23 février 2023.

La note de présentation des budgets 2023 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux », les inscriptions budgétaires suivantes :

Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 2.405.104,38 €
- En recettes : 2.414.183,13 €

Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 2.577.677,13 €
- En recettes : 2.579.104,38 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 077 000,00	0,00	2 091 000,00	0,00	2 091 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 077 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 091 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 091 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 077 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 091 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 091 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00			0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	280 351,13		314 104,38	0,00	314 104,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>280 351,13</b>		<b>314 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>314 104,38</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 357 351,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 405 104,38</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 357 351,13		2 405 104,38	0,00	2 405 104,38
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 357 351,13</b>		<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 357 351,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>9 078,75</b>
---	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 414 183,13</b>
--	---------------------

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	II
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 357 351,13		2 405 104,38	0,00	2 405 104,38
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 357 351,13</b>		<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 357 351,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 405 104,38</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>172 572,75</b>
--	-------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 577 677,13</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 215 900,00	0,00	2 265 000,00	0,00	2 265 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 215 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 265 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest, non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 215 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 265 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 265 000,00</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	280 351,13		314 104,38	0,00	314 104,38
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>280 351,13</b>		<b>314 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>314 104,38</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 496 251,13</b>	<b>0,00</b>	<b>2 579 104,38</b>	<b>0,00</b>	<b>2 579 104,38</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 579 104,38</b>
---	---------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** Budget Primitif 2023 - Budget Annexe « ZAE Les Cent Journaux » pour l'exercice 2023, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **Budget Primitif 2023 – Budget Annexe « Zones Intercommunales Industrielles et Commerciales »**

Rapporteur : V. CROUZIER

Monsieur le Président rappelle que les modalités de vote du budget des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont décrites par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles R.5211-14 et R.5711-2, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3.500 habitants.

Monsieur le Président précise que, depuis le 1er janvier 2007, les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications sont précisées par l'instruction M14 modifiée, et que la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire a été actée par délibération n°23/02/2023/03 en date du 23 février 2023.

La note de présentation des budgets 2023 et la maquette budgétaire réglementaire M14 sont fournis en annexes.

Monsieur le Président propose pour le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales », les inscriptions budgétaires suivantes :

#### Soit en section de fonctionnement :

- En dépenses : 1.096.773,33 €
- En recettes : 1.100.504,58 €

#### Soit en section d'investissement :

- En dépenses : 1.255.375,66 €
- En recettes : 1.255.375,66 €

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	235 000,00	0,00	716 000,00	0,00	716 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>235 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>716 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>716 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>235 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>716 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>716 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	220 161,33		380 773,33	0,00	380 773,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>220 161,33</b>		<b>380 773,33</b>	<b>0,00</b>	<b>380 773,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>455 161,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 773,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 773,33</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 096 773,33</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	455 161,33		1 096 776,33	0,00	1 096 776,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>455 161,33</b>		<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>
<b>TOTAL</b>		<b>455 161,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 728,25</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 100 504,58</b>
--	---------------------

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES**
**II**  
**A3**
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	455 161,33		1 096 776,33	0,00	1 096 776,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>455 161,33</b>		<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>455 161,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 096 776,33</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>158 599,33</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 255 375,66</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	232 987,33	0,00	674 602,33	0,00	674 602,33
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>232 987,33</b>	<b>0,00</b>	<b>674 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>674 602,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>232 987,33</b>	<b>0,00</b>	<b>674 602,33</b>	<b>0,00</b>	<b>674 602,33</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	220 161,33		380 773,33	0,00	380 773,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>220 161,33</b>		<b>380 773,33</b>	<b>0,00</b>	<b>380 773,33</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>453 148,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 255 375,66</b>	<b>0,00</b>	<b>1 255 375,66</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 255 375,66</b>
---	---------------------

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Zones intercommunales industrielles et commerciales » pour l'exercice 2023, comme ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document s'y rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### Modification du tableau des effectifs N°1/2023 – Créations de postes

Rapporteur : V. CROUZIER

**Vu**, l'article L313.1 du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Établissement,

**Vu**, l'article L.332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique qui dispose que les emplois permanents peuvent être également occupés de manière permanente par des agents contractuels territoriaux,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

#### Au titre des emplois permanents des agents titulaires

**Considérant** qu'il convient de valoriser la situation de 2 agents titulaires de la Collectivité, avec un passage à temps complet, pour faire suite à deux départs en retraite,

Il est ainsi proposé la création de 2 postes d'agents techniques à temps complet.

#### Au titre du recours aux agents contractuels sur emplois permanents de moins de 17h30

**Considérant** qu'il convient d'ajuster les besoins sur les sites périscolaires à CESSEY-SUR-TILLE, FAUVERNEY, IZEURE, ROUVRES-EN-PLAINE, TART et THOREY-EN-PLAINE,

Il est ainsi proposé la création de 4 postes d'agents d'animation et d'1 poste d'agent technique pour assurer les missions d'agent de restauration.

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 08 mars 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE** les emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :
  - **Agents titulaires pour la filière Technique**
    - Adjoint technique territorial à temps complet,
    - Adjoint technique territorial à temps complet.

- Agents contractuels - Emplois permanents de moins de 17h30 pour la filière Animation

- Adjoint territorial d'animation à 15h12 annualisées (15.19h),
- Adjoint territorial d'animation à 11h33 annualisées (11.54h),
- Adjoint territorial d'animation à 13h37 annualisées (13.62h),
- Adjoint territorial d'animation à 14h56 annualisées (14.93h).

- Agents contractuels - Emplois permanents de moins de 17h30 pour la filière Technique

- Adjoint technique territorial à 14h09 annualisées (14.15h).

- **APPROUVE** la modification, en conséquence, du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

## EMPLOI - ACTION SOCIALE - AUTONOMIE

### ACTION SOCIALE

#### Projet Social 2023 - 2027 du Centre Social de la Plaine Dijonnaise

Rapporteuse : N. SEGUIN

Il est rappelé que notre Centre Social doit faire l'objet d'un nouvel agrément « Centre Social » pour la période de 2023 à 2027, délivré par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or (CAF 21) pour une durée maximale de quatre ans. À travers un nouveau projet social, la CAF 21 valide l'action projetée, en matière « d'Animation Globale » et « d'Animation du Collectif Familles ».

Cet agrément ouvre droit à des financements spécifiques qui, au titre du précédent projet, ont permis à la Collectivité de percevoir des subventions annuelles d'environ 75 000,00 euros (Soixante-quinze mille euros) de la part de la CAF 21, et de 22 000,00 € (Vingt-deux mille euros) du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (CD 21) qui est associé à l'élaboration du Projet Social.

Il est précisé que le Projet Social, clé de voûte de l'intervention d'un Centre Social, se fonde sur une méthodologie d'élaboration rigoureuse et est contraint par un référentiel national, avec une présentation comprenant notamment :

- Le respect du cadre et des orientations bien définies fixées par :
  - La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) à travers, d'une part son Projet de Territoire et d'autre part la Convention Territoriale Globale (CTG) élaborée avec la CAF 21, et qui regroupe les politiques sociales et familiales de la Collectivité,
  - L'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), à travers notamment la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) 2018-2022, et les circulaires CNAF du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale, et celle du 16 mars 2016 qui fixe le cadre d'intervention des Centres Sociaux et précise les modalités de partenariat.
- Une démarche participative associant professionnels, bénévoles, habitants, élus et partenaires,
- Une interrogation de l'environnement social, économique et institutionnel du Territoire sur ses évolutions,
- Un bilan et une évaluation partagés du projet précédant avec les acteurs concernés,

- Le recueil des observations et attentes de ces mêmes acteurs,
- L'élaboration d'un plan d'action avec des axes prioritaires et la proposition d'actions adaptées.

Ce nouveau Projet Social pour la période de 2023 à 2027, joint en annexe, est structuré et présenté dans le respect de cette méthodologie. Après les différentes réunions, rencontres et échanges avec tous les acteurs concernés, organisés de mars à octobre 2022, **le plan des actions envisagées pour le nouveau Projet Social 2023-2027 s'articule autour de trois axes et des objectifs**, résumés ci-après :

### **Axe 1 - Le Centre Social au cœur de la Plaine Dijonnaise**

- Agir au plus près de l'habitant,
- Rendre visible le Centre Social,
- Faciliter les déplacements sur le Territoire,
- Promouvoir le déplacement doux.

Acteur majeur de la politique sociale de la CCPD sur son territoire, le Centre Social doit être visible par tous, et mieux connu comme un lieu ressource favorisant les liens sociaux et le « vivre ensemble ». Le lien avec les communes devra conformément au Projet de Territoire, encore se renforcer pour faciliter la mise en place des actions déployées.

Le Centre Social devra agir au plus près des habitants, à travers le développement d'actions innovantes dans le sens du « aller vers » notamment pour le dispositif Plain' Écoute, l'accès au numérique, la ludothèque..., tout en veillant à la promotion et à l'utilisation des chemins doux.

### **Axe 2 - Le Centre Social, moteur de la citoyenneté pour mieux vivre ensemble**

- Favoriser l'accessibilité, la mixité et l'intergénérationnel,
- Soutenir l'initiative des habitants,
- Soutenir le parcours de vie de chaque habitant (parentalité, vieillissement, lien social),
- Animer le réseau partenarial.

Le Centre Social doit veiller à un accueil inconditionnel de tous les habitants et familles de la Plaine Dijonnaise, tout en favorisant l'initiative et la participation. La co-construction de projets contribuera au lien social, tout comme des actions intergénérationnelles, pour retisser des liens entre les générations.

Le Centre Social sera également le porteur de la politique Séniors de la Collectivité, à travers notamment la mise en place d'actions en faveur du bien-vieillir, de l'autonomie, de la prévention de l'isolement..., en coordination avec les mairies et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) du Territoire.

### **Axe 3 - Le Centre Social, un espace d'innovations sociales et solidaires**

- Sensibiliser et accompagner les habitants dans la transition environnementale,
- Accompagner à l'économie sociale et solidaire.

Enjeu sociétal en cohérence avec la politique environnementale dans laquelle la Collectivité s'est engagée, le Centre Social poursuivra ses actions solidaires (ex : la boîte à dons), les actions de sensibilisation à mieux consommer et à préserver son environnement. Le Centre Social poursuivra son engagement vers une démarche de consommation plus responsable.

Dans ce sens, le Centre Social sera l'un des piliers majeurs de la future Épicerie Sociale et Solidaire en déployant des actions concernant le « bien manger », tout en favorisant le lien social.

La présentation à la CAF 21 et au CD 21, initialement programmée en avril 2023, a été avancée d'un mois. Ce nouveau Projet Social, avec l'avis favorable de la 5<sup>ème</sup> Commission et l'avis technique de la Commission d'Agrément, sera présenté à la Commission d'Action Sociale de la CAF 21 qui se réunira le 23 mars 2023, pour statuer sur l'attribution de l'agrément du Centre Social.

Au terme de cette procédure d'agrément, un exemplaire du document final sera adressé à chaque commune et autres acteurs du Territoire de la Plaine Dijonnaise, partenaires du Centre Social.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** le Projet Social 2023 - 2027 du Centre Social de la Plaine Dijonnaise, qui sera transmis à la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte-d'Or en vue de son agrément sur cette même période,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document et à prendre toutes les dispositions s'y rapportant.

# INFORMATIONS

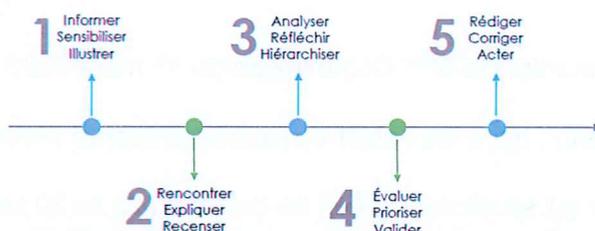
## Information de la Présidence

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de l'avancée du rapport sur la mutualisation.

Celui-ci a été établi à la suite des rencontres avec les communes du territoire. Il sera présenté prochainement au Conseil Communautaire pour clôturer la phase « Rencontrer, Expliquer, Recenser ».

Le cabinet AGORA accompagnera la Collectivité pour les phases suivantes, notamment par l'organisation de moments de rencontres et d'échanges autour de cette thématique.



Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire de la mise à disposition, auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise du dossier suivant :

- Rapport d'activité 2022 – Syndicat du Bassin Versant de la Vouge (SBV).
  - Toutes les informations sont disponibles également sur [www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com).

Le calendrier des Assemblées, qui prévoit les réunions du Conseil Communautaire le 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, est modifié comme suit :

- Le Conseil Communautaire programmé le 18 mai (Ascension) est reporté au 25 mai,
- Le Conseil Communautaire programmé le 15 juin est reporté au 06 juillet, annulant ainsi le Conseil Communautaire le 20 juillet, ainsi que la Conférence des Maires, qui devait se dérouler ce même 06 juillet 2023.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Mutualisation, Communication, Action culturelle et Tourisme »

Rapporteur : G. BRACHOTTE

En l'absence de Monsieur Gilles BRACHOTTE, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des avis pris dans le cadre de la Commission « Développement économique, Équipements, Infrastructures, Développement numérique »

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Finances, Personnels, Moyens informatiques, Modernisation de l'Administration »

Rapporteur : V. CROUZIER

Les élus qui n'utilisent pas les tablettes distribuées en début de mandat, doivent les rapporter auprès de Messieurs Joël KOEHLER, Régis MACHUREAU, nouveau collaborateur depuis le 03 janvier 2023 au service des Systèmes Informatiques, pour réaffectation aux agents n'en disposant pas.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Pour les personnes les utilisant, il est demandé de les rapporter également pour procéder à la migration sur Windows 11 et mettre à jour les dernières solutions de sécurité.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Aménagement du Territoire, Mobilité, Transports et Transition énergétique »**

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Emploi, Action sociale, Autonomie »**

Rapporteuse : N. SEGUIN

Trois dossiers majeurs ont été soumis à la 5<sup>ème</sup> Commission du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

- Le Projet Social 2023 / 2027, qui a fait l'objet du rapport présenté précédemment,
- Le projet du Séjour sénior qui se déroulera sur l'Ile-de-Ré du 23 au 30 septembre 2023. Le dossier complet, notamment les tarifs, seront soumis au prochain Conseil Communautaire,
- La création de l'Épicerie Sociale et Solidaire :

Ce point avait été présenté lors du Conseil Communautaire de décembre 2022, avec notamment les cinq objectifs prioritaires attendus.

Depuis, le groupe projet a poursuivi son travail de réflexion, en particulier avec les travailleurs sociaux du Département, sur les publics bénéficiaires et leur parcours. Plus récemment, il a travaillé sur l'offre Produits et sur les approvisionnements.

Fin février 2023, le Comité de Pilotage s'est déplacé à Tournus pour rencontrer la gestionnaire du « Caddy Fleury », une association qui compte trois entités : une Épicerie Sociale, une ressourcerie et un jardin-maraichage.

Le Comité de Pilotage se réunira prochainement pour arrêter les points techniques envisagés par le groupe de travail.

Dans deuxième temps, le projet sera présenté aux partenaires contributeurs et notamment aux cofinanceurs potentiels.

Un nouveau point d'avancement devrait être présenté au Conseil Communautaire de juillet.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Petite enfance, Enfance, Jeunesse »**

Rapporteuse : Z. HEMAIRIA

La prochaine réunion de la Commission est prévue le 03 avril prochain.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

**Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la Commission « Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Environnement, Développement durable, Gestion de la GEMAPI »**

Rapporteur : G. MORELLE

Le 02 mars dernier, s'est tenue la réunion pour le Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) en Préfecture et en présence de Monsieur le préfet et d'intercommunalités environnantes.

Selon les chiffres de la Caisse Centrale de réassurance :

- Prévission d'augmentation des dommages et de vulnérabilité (grêle, inondations, orages, sécheresse...) serait supérieure à 60% par rapport à aujourd'hui à l'horizon 2050,
- Variations de pluie entre 2000 et 2050, avec des cumuls qui pourraient atteindre +16%,
- Sinistralité moyenne, sur des modélisations d'inondation, passerait de 3,1 millions d'euros par an à 5,7 millions d'euros par an en 2050.

Ce PAPI aurait pu être mis en place si le grand syndicat avait été créé il y a 2 ans, ce à quoi Monsieur le préfet a confirmé que ce sujet n'a plus lieu d'être.

Une stratégie collective est à mettre en place. Une prochaine réunion devrait permettre d'identifier qui porte ce projet pour les Collectivités et d'évoquer son financement.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

# COMPTES-RENDUS DE LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE AU SEIN DES ORGANISMES

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département (ICO)

Rapporteur : P. ESPINOSA

Lors de la réunion du Conseil d'Administration ce lundi 13 mars a été étudiée la possibilité de construire et de proposer des solutions numériques aux communes de Côte d'Or, à la suite du retrait du Conseil Départemental de Côte d'Or d'ARNia. Il a été décidé dans les instances du Conseil Départementale que la structure porteuse serait ICO. Il est prévu une Assemblée Générale de présentation de projet, toutes les communes et intercommunalités membres seront invités le 27 avril 2023 à 09h00, en la salle d'honneur du Conseil Départemental, sous la présidence de son Président, Monsieur SAUVADET.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence Économique Régionale Bourgogne - Franche-Comté (AER BFC)

Rapporteur : J-P. COLOMBERT

En l'absence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Agence France Locale

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du GIP (Groupement d'Intérêt Public) Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle, (ARNia) et au Conseil d'Administration et d'Orientation Stratégique (CAOS)

Rapporteur : V. CROUZIER

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du bassin du dijonnais

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein de l'Établissement Public Foncier DOUBS BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ

Rapporteur : V. DANCOURT

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement Norge, Ouche, Tille et Vouge (SINOTIV'EAU)

Rapporteur : G. MORELLE

La prochaine réunion se déroulera le 22 mars prochain à 18h30 au Château de Chassagne, avec pour ordre du jour :

- Retour sur l'étude de modélisation des odeurs de la Station d'épuration à AISEREY,
- Aspect quantitatif de la ressource en eau potable sur le puits de la RACLE,
- Manquement administratif signalé par Monsieur le préfet,

- Intervention de Monsieur Florent VINCENT,
- Travaux en cours...

Le SINOTIV'EAU a envoyé une note pour informer que cette réunion concerne la RACLE et non tous les délégués. Sont invités également tous les maires de la zone, même non délégués.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (SBO)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat du Bassin versant de la Vouge (SBV)

Rapporteur : G. MORELLE

Le Conseil Syndical s'est déroulé le 06 mars à MARSANNAY-LA-CÔTE pour travailler sur le Budget.

Le rapport d'activités 2022, disponible sur demande, permet la bonne compréhension de l'essentielle fonction des syndicats de rivières.

Les mairies sont invitées à communiquer à leurs administrés le document diffusé dernièrement par la Collectivité, pour leur permettre de comprendre la situation inquiétante actuelle sur les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (SITNA)

Rapporteur : G. MORELLE

Le prochain Conseil syndical se déroulera mardi 21 mars 2023.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte Vingeanne, Bèze, Albane (SMVBA)

Rapporteur : G. MORELLE

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Côte d'Or (S.I.C.E.C.O)

Rapporteur : J. THÉVENEAU

L'agenda des prochaines réunions est le suivant :

- Réunions des CLÉ entre le 20 mars et le 05 avril,
- Réunion de la CLÉ 12 le 31 mars à 14h30 au SICECO,
- Réunion de la CLÉ Énergie le 23 mars à 14h00,
- L'Assemblée Générale se réunira le 07 avril à POUILLY-EN-AUXOIS, pour valider les comptes de l'année 2022.

Le Conseil Communautaire **PREND** acte de ce rapport.

#### Compte-rendu de la représentation au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Rapporteur : J.-E. ROLLIN

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

Compte-rendu de la représentation au sein du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères et déchets assimilés - SMICTOM de la Plaine Dijonnaise

Rapporteur : D. CHETTA

Sans information à communiquer, ce point est retiré de l'ordre du jour.

## QUESTIONS DIVERSES

### Questions diverses

Rapporteur : P. ESPINOSA

Monsieur Martial MATHIRON souhaite évoquer la situation du guichet de la Gare à GENLIS. La SNCF a contacté la mairie de GENLIS pour informer de la fermeture du guichet, au regard des flux et des horaires d'ouverture actuels, réduits à une plage entre 08h00 et 12h00 et demander de trouver des solutions de remplacement. Les quelques commerçants interrogés, notamment les bureaux de tabac, n'ont pas répondu favorablement. La mairie de GENLIS a donc orienté la SNCF vers France Services, car il lui semblait qu'au niveau des missions et géographie, cela ressemblait un peu à une mission qu'elle pouvait mener d'accueillir le guichet de la gare. Cela n'étant pas possible, une solution de remplacement a été trouvée avec l'Espace culturel qui va accueillir un agent SNCF un jour par semaine. Il est également étudié de se tourner vers un autre commerçant. Il trouve dommage de ne pas autoriser l'installation du guichet à France Services, cela lui semblant être une bonne idée.

Avant d'apporter une réponse, Monsieur Patrice ESPINOSA précise qu'il lui paraît très étonnant d'apprendre par le canal de la presse que France Services pourrait être sollicitée pour la vente éventuelle de billets.

La fermeture du service commercial du guichet de la gare de GENLIS, la Région doit assumer ses responsabilités. Il n'est pas question pour la Collectivité d'être le fossoyeur du Service Public. LA fermeture d'un service public n'est jamais populaire et il ne nous appartient pas d'en subir les conséquences et de porter ce dossier.

La réponse a effectivement été claire : la Collectivité n'accepte pas de vendre de la billetterie SNCF à France Services, les billets SNCF devant se vendre dans l'enceinte, à un guichet, avec des agents SNCF, qui sont à même de répondre à l'ensemble des questions accompagnant la vente d'un billet (choix d'itinéraire, correspondances...).

Par la suite, les contacts entre la SNCF et la Communauté de Communes ont démontré qu'il n'y avait pas de solution à cette fermeture. La décision a été prise de maintenir le guichet et donc l'offre commerciale en gare de GENLIS par la SNCF, jusqu'à nouvel avis. Madame la vice-présidente et Monsieur le Directeur de l'Action Sociale qui a suivi le dossier en sont témoins. Le guichet est donc maintenu en gare de GENLIS.

Monsieur Martial MATHIRON déclare qu'il a eu une information indiquant de la fermeture au 1<sup>er</sup> mars.

Madame Nathalie SEGUIN complète le propos en expliquant qu'à la surprise générale, malgré l'information du maintien d'ouverture, elle a constaté que le guichet est bien fermé depuis le 1<sup>er</sup> mars. Aucune information n'a été communiquée par la SNCF sur ce nouveau choix de fermeture et que la vente de billets serait assurée à l'Espace culturel Paul ORSSAUD, comme placardé en gare de GENLIS.

Monsieur Martial MATHIRON déclare ne jamais avoir eu de retour de la SNCF du maintien de ce guichet. Il a toujours été dit qu'il serait fermé au 1<sup>er</sup> mars.

L'Espace Culturel Paul ORSSAUD accueille une permanence de renseignements et s'assure aucune vente.

La SNCF aurait envoyé des messages présentant les difficultés à trouver un interlocuteur. Pourtant, la mairie de GENLIS a donné les coordonnées de la Collectivité, les courriels seraient restés sans réponse.

Il ne pense pas que nous soyons les fossoyeurs de la SNCF ou du Service Public, en le remplaçant lorsqu'il fait défaut. Il reste le problème pour les usagers, de ne plus pouvoir acheter un billet de train. Il trouvait plutôt adapté que France Services soit concernée dans ce domaine-là. Ne maîtrisant pas tous les tenants et aboutissants, si le choix est fait de ne pas permettre l'accès au guichet, il le regrette, car prêt de la gare et que c'est France Services.

Monsieur Patrice ESPINOSA répond qu'il s'aperçoit que la SNCF, peut-être même la Région, ne jouent pas franc-jeu, puisqu'à priori, il semblerait que les propos tenus soient différents selon l'interlocuteur en face d'elle, ce qu'il déplore également. Les messages évoqués ont obtenu réponse par les interlocuteurs de la Collectivité. Ensuite, tenir des propos différents auprès du maire de GENLIS est déploré. La Collectivité saura s'en expliquer auprès de la Région, car il est fort désagréable, pour les élus que nous sommes, d'entendre des propos qui pourraient sonner la distorsion entre nos échanges.

Il explique ensuite que la porte n'est pas totalement fermée. Il n'y a pas obligation, dans un premier temps, de dire oui, immédiatement, à toutes les sollicitations. Il faut être dans l'échange, la concertation. Ce n'est pas parce que la Région prend une décision seule, que nous devons l'accepter. Si la vente de billets doit être faite, pour maintenir un service auprès de l'ensemble de nos concitoyens du territoire, il faudra se mettre autour de la table avec la Région pour l'envisager, peut-être au sein de France Services, pourquoi pas, pour trouver des solutions pour les administrés afin qu'ils puissent acquérir une prestation ferroviaire et non pas ouvrir un guichet, qui doit rester en gare.

Monsieur Martial MATHIRON évoque maintenir une situation concernant les collèges d'AUXONNE, BRAZEY-EN-PLAINE et GENLIS, qui se battent contre les conditions imposées en termes de dotation horaire. Le 22 mars, à 14h30, les professeurs des collèges se rassembleront devant le rectorat. Ils appellent les élus qui le souhaitent à les rejoindre. On ne peut pas déplorer les fermetures de classes dans les écoles et rester insensible à ce qui se passe dans les collèges.

Monsieur Guy MORELLE informe que l'association Convergences, à BESSEY-LES CÎTEAUX, organise un concert le 06 mai à 17h00 en l'église de la commune. Tous les maires de la Collectivité recevront une invitation prochainement.

Cette association, créée en septembre dernier, regroupe une grande voix de l'Opéra de Dijon et deux musiciens. Elle se propose de faire de la pédagogie auprès des écoles, des habitants, de faire découvrir l'art lyrique et l'art sacré dans nos campagnes.

Monsieur Olivier GAUTHRON informe les membres du Conseil Communautaire de la venue prochaine des « Magiciens du numérique », pour une session de formation gratuite pour les enfants de l'école primaire à IZIER. La date sera fixée avec la direction de l'école.

Les communes de la Collectivité vont donc prochainement être contactés pour organiser d'autres sessions qui s'adressent aux enfants de 09 à 14 ans, dans les écoles du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autre question, la séance est levée à 21h15.

Secrétariat de séance



**Vincent DANCOURT**

Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique  
Conseiller municipal de GENLIS



Présidence de séance

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Maire d'IZIER

